



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 180'000.- pour le remplacement du tracteur forestier

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Problématique

La surface forestière de la commune de La Grande Béroche est de 1'996 ha couvrant ainsi 46% du territoire. Ce massif est caractérisé par une grande diversité d'espèces d'arbres (plus d'une vingtaine d'essences différentes) et par la présence d'une faune emblématique (pics, grand-tétras, gélinottes et bécasses). La surface forestière propriété de la commune est de 1'074 ha. Ce qui place La Grande Béroche en 5^{ème} position des plus grands propriétaires du canton (cf. Annexe 1). Le service forestier de La Grande Béroche possède actuellement 3 véhicules : un pickup « Mitsubishi L200 » qui sert de moyen de transport à l'équipe forestière, un élévateur « Heli » qui permet la manutention de bois de feu et un tracteur forestier de marque « Landini DT 8860 » équipé (treuil « Igland 9001 Grosso » et frontal « Faucheur F2 » + 3 agrégats) qui est l'outil central de notre service (cf. Annexe 2 « photo Landini »). L'acquisition du tracteur date de 1994, il est donc en exploitation depuis 25 ans. Avec plus de 6'500 heures accumulées¹, l'usure devient préoccupante. Voici une liste des problèmes rencontrés :

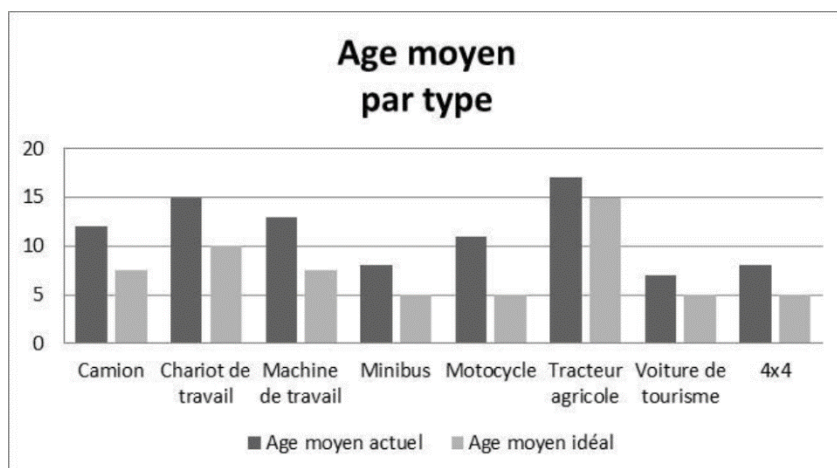
- Petits problèmes de pannes à répétition qui s'accumulent les unes après les autres
- Problèmes de réglages au niveau des injecteurs
- Usure des freins
- Boîte à vitesse endommagée
- Tuyaux hydrauliques poreux
- Perte d'huile moteur (chaque mois l'huile moteur est à compléter)
- Electronique et câblage endommagé

Dans la plupart des cas, les petites pannes qui surviennent sur le tracteur ont un coût allant de Fr. 500.- à Fr. 2'000.-. Cependant, ce véhicule étant âgé, la situation ne va pas en s'améliorant ; les fuites d'huile moteur à répétition laissent présager que les différents joints et pièces sont en

¹ Le nombre d'heure peut sembler faible pour 25 ans de service, cependant il est important de préciser que le compteur d'heure du tracteur est adapté aux nombre de tours moteur. Au ralenti, le nombre d'heure moteur est donc plus faible que le nombre d'heures effectives. Pour obtenir une estimation des heures effectives de travail, il faut multiplier les heures moteur par deux.

fin de vie, ce qui est susceptible d'endommager le moteur. Par exemple, le coût de réparation d'une boîte à vitesse est estimé à environ Fr. 15'000.-.

Le graphique ci-dessous représente l'âge moyen des différents types de véhicules de l'Etat de Neuchâtel (Graphique issu du rapport sur le renouvellement du parc de véhicules datant du 3 juillet 2017). Nous pouvons remarquer que, pour les tracteurs « agricoles », l'âge moyen idéal pour un nouvel investissement est de 15 ans. Il va sans dire que pour un tracteur forestier qui est soumis à plus rude épreuve sur le terrain, l'âge moyen serait sans doute plus bas.



2. Utilisation et avantages d'un tracteur forestier

Le tracteur a contribué à l'exploitation de plus de 50'000 m³ de bois, il a été utilisé pour livrer bois de feu et copeaux et c'est avec ce dernier que les quelques 30 km de chemins forestiers sont entretenus annuellement. Il est utilisé autant dans les pâturages, les grèves communales que dans les côtes de La Grande Béroche.

Période de l'année :	Tâches effectuées :
Septembre à Avril-Mai	Exploitation forestière normale, sans débardage (mise à port camion des bois effectué par une entreprise)
Toute l'année	Chargement de copeaux (couverture) pour privés et entreprises
Avril-Mai-Juin	Entretien du réseau de chemins forestier (souffleuse, raclage, « brossage »)
Juin-Juillet-Août	Production de bois de feu en Big Bag
Juin-juillet-Août	Exploitation de chablis (arbres isolés bostrychés, renversés ou cassés par des événements météorologiques, etc.)
Au coup par coup	Débardage de quelques billons pour la production de mobilier forestier

On constate, dans le tableau précédent, que le tracteur est utilisé toute l'année. De plus, l'utilisation de cette aide à l'exploitation forestière est étendue à l'ensemble du territoire de La Grande Béroche. Le territoire de la nouvelle commune étant bien plus grand, il est important d'avoir un outil adapté pour intervenir sur l'ensemble de celui-ci. Les principaux avantages d'un tracteur forestier sont les suivants :

- Sécurité : il permet aux forestiers-bûcherons de travailler en sécurité et de se ménager, ce travail étant reconnu comme l'un des plus pénibles et dangereux au monde.
- Formation : il permet aux apprentis de se former dans des conditions optimales (aide à l'abattage, aide au façonnage, débusquage, introduction au débardage, etc.).
- Polyvalence : une multitude de tâches sont envisageables avec un outil de ce genre (exploitation de bois, chargements et transports divers, entretien des chemins forestiers, manutention et production de bois de feu, chargement de plaquettes forestières, etc.).
- Rendement : abattages simplifiés, aide à l'ébranchage pour tourner les bois à l'aide du treuil, remise en état des sentiers et chemins forestiers en fin d'exploitation, etc.
- Rapidité d'intervention : une telle machine permet de très vite débarrasser des routes, treuiller des arbres dangereux lors d'événements météorologiques exceptionnels.

Il faut savoir que l'option d'acquérir un tracteur forestier de débardage (opération forestière qui consiste à transporter des arbres abattus de leur lieu de coupe à un chemin d'accès ou un lieu de stockage) a été envisagée pour, ensuite, être mise de côté pour les raisons suivantes :

- Le débardage est un métier et bien que les notions de base soient abordées dans la formation d'un forestier-bûcheron, une formation complémentaire onéreuse demeure nécessaire (investissement d'environ Fr. 10'000.-).
- Des entreprises spécialisées sont déjà existantes sur le territoire communal ou à proximité.
- Actuellement, le service forestier manque de personnel pour non seulement avoir un spécialiste en débardage formé et un remplaçant, mais aussi pour fournir un volume de travail assez élevé à une telle machine.
- Le prix d'un tracteur de débardage performant mais qui serait moins polyvalent que le tracteur forestier envisagé est d'environ Fr. 500'000.-.

3. Synergie interservices

Tout d'abord, il faut savoir que la question de l'utilisation en commun, expérience faite durant les années 2000 par l'ex-commune de Bevaix, par plusieurs services communaux d'un tracteur forestier avait été envisagée dans un premier temps, mais n'a pas abouti pour les raisons suivantes :

- Une personne doit être responsable du véhicule et en être référente en cas de dommages au véhicule en question, de dégâts à des infrastructures ou en cas d'accident. Cette même personne est chargée de l'entretien de cet outil de travail et de veiller à sa bonne marche.
- Les travaux exécutés dans les services autres que le service forestier nécessitent des agrégats supplémentaires (épareuse, lames à neige, saleuse, etc.) qui demandent des investissements additionnels coûteux, et, éventuellement, des formations supplémentaires pour le chauffeur.
- Les travaux dans lesquels serait engagé le tracteur forestier dans le cadre, par exemple, du service des travaux publics se déroulent pendant des périodes où celui-ci est fortement engagé dans les exploitations forestières et autres prestations fournies par le service forestier. Pour exemple, les coupes de bois où le tracteur est constamment utilisé ont lieu durant la période hivernale, s'en servir pour le déneigement durant cette période nécessiterait un déséquipement des agrégats forestiers et un équipement pour la neige qui prendrait beaucoup de temps, le tracteur ne se verrait donc pas utilisé de manière efficiente.
- Le territoire forestier de la commune est si vaste, qu'une utilisation commune du tracteur par plusieurs services ne serait pas optimale en terme de déplacements.

Pour donner suite à la demande du parti Libéral-Radical de La Grande Béroche, les responsables du service forestier ont rencontré les trois chefs d'unité, ainsi que le chef du service technique communal afin d'envisager une collaboration pour l'utilisation d'un tel engin. Toutes les parties en sont arrivées à la conclusion que le partage d'un tracteur est impossible, mis à part quelques interventions ponctuelles qui seront bien entendu envisagées dans la mesure du possible, pour autant que cela n'entrave pas la bonne marche des différents services. Les points avancés par le service technique dans l'ensemble sont les suivants :

- Trop de temps perdu dans le montage et le démontage des différents agrégats.
- Utilisations aux même périodes de l'année selon plan annuel des travaux.
- Tracteur polyvalent qui demeure à usage forestier uniquement.
- Volonté qu'il n'y ait qu'un seul responsable du tracteur.
- Perte de temps dans des déplacements, usure anormale.

Pour conclure, les travaux spécifiquement forestiers, bien que le tracteur soit polyvalent, sont difficilement compatibles avec les travaux effectués par les autres services communaux. Dès lors, l'acquisition du tracteur forestier doit tenir compte, dans un premier temps, uniquement des besoins du service en question. Par la suite, une évolution pourrait être envisagée en l'équipant d'une épareuse, mais il serait difficile de fournir d'autres prestations, le planning annuel d'utilisation du tracteur forestier étant complet.

4. Choix du tracteur et financement

Le service forestier de La Grande Béroche a été consulté dans son ensemble afin d'obtenir les souhaits et désirs de chacun pour trouver un tracteur polyvalent. Celui-ci, doit convenir à l'ensemble du service, mais aussi respecter les différentes normes de sécurité et d'ergonomie. Pour que le tracteur puisse résister aux sollicitations forestières, il doit être robuste et solide (pas ou peu d'électronique qui s'avère sensible à l'humidité).

Afin d'y répondre, un cahier des charges (cf. Annexe 3 « Cahier des charges ») et une analyse détaillée ont été établis par les chefs de service. Une comparaison « Prestation/Prix » a été menée avec 3 marques de tracteur susceptibles de répondre aux différentes demandes, soit un tracteur forestier équipé de manière complète et polyvalente.

Autrement dit, voici les agrégats indispensables pour la bonne marche du service forestier de La Grande Béroche :

- Chargeur frontal avec parallélogramme
- Benne permettant de charger des copeaux, de racler les chemins forestiers, etc.
- Fourche à palette permettant la manutention et la production de bois de feu
- Outil Powergrab permettant le nettoyage des chemins forestiers durant l'exploitation, ainsi que la mise en tas des branches
- Treuil 8T avec radiocommande et câble de 120 mètres pour l'aide à l'abattage et le débusquage lors de l'exploitation forestière
- Renforcement du châssis et de la carrosserie pour utilisation en forêt

Il faut savoir que ces différents agrégats ne peuvent être adaptés d'un tracteur à un autre pour des questions de dimensions, de normes et de points d'attaches.

5. Conclusion

La surface forestière propriété de la commune est de 1'074 ha, ce qui place La Grande Béroche en 5^{ème} position des plus grands propriétaires du canton. Le tracteur utilisé est en exploitation depuis 25 ans et de nombreux problèmes mécaniques apparaissent. Afin de garantir un service forestier performant sur ce vaste territoire, l'utilisation d'un tracteur forestier est primordiale. Le tracteur actuel ne répond plus à cette mission. C'est pourquoi, le Conseil communal sollicite l'autorité du Conseil général de La Grande Béroche pour l'octroi d'un crédit de Fr. 180'000.- afin de remplacer le tracteur forestier avec treuil, frontal et agrégats compris.

La commission des forêts et des rives a été consultée lors de sa séance du 29 janvier 2018 au centre forestier. Elle a préavisé favorablement cette demande de crédit, à l'unanimité des membres présents (6 personnes présentes et une absente). La demande de crédit a donc été portée à votre autorité lors de la séance du Conseil général du 19 février 2018. Une non-entrée en matière a alors été votée.

Votre autorité a demandé la réalisation d'une stratégie forestière concernant l'avenir du service forestier. Celle-ci vous a été présentée le 22 octobre 2018 et a été acceptée (avec auparavant une consultation des commissions des forêts et des rives et technique). Comme conclusion, la stratégie forestière mentionne que les commissions alors consultées prévoient une réévaluation des demandes du service, notamment le tracteur forestier, après une année complète d'exploitation. Ainsi, en date du 28 août 2019, les commissions des forêts et des rives et technique ont été conviées à une présentation du service forestier (budget, comptes, fonctionnement, etc.) après une année de fonctionnement. Une seconde rencontre a été organisée le 23 septembre 2019 au centre forestier avec une démonstration d'abattage accompagné du tracteur. Lors de ces rencontres, aucune demande de préavis n'a été formulée. En effet, il s'agissait surtout d'informer les commissaires sur le fonctionnement du service. Le crédit pour le tracteur forestier a notamment été abordé et aucune opposition n'a été formulée par les commissaires présents.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président,
Alexandre Béguin

Le chef du dicastère,
Tom Egger

Bevaix, le 23 octobre 2019

Annexes : 1. Tableau comparatif des 5 plus grands propriétaires
2. Photo Landini DT 8860
3. Cahier des charges



Arrêté relatif à un crédit

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 23 octobre 2019,

Arrête :

- Article premier : Un crédit de Fr. 180'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du tracteur forestier.
- Article 2 Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements No 510.8200.00 au chapitre 10503 et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
Michèle Tenot Nicati Olivier Bovey

Bevaix, le 11 novembre 2019

Annexe 1

Tableau comparatif des 5 plus grands propriétaires du canton de Neuchâtel

	Surface (ha)	Nbre de Cantonnement	Gardes forestiers	Forestiers-bûcherons y.c chef d'équipe ou contremaître	Apprentis	Véhicules (jeep ou bus)	Tracteurs ou chenillards	Remarques
Val-de-Ruz	3225	4	4	3	1	1	en cours de demande	L'équipe est gérée par un seul garde forestier
Etat de Neuchâtel	3136	4	4	7	5	7	3	2 à 3 équipes en fonction des chantiers
Val-de-Travers	2326	3	3	3	2	2	1	L'équipe est gérée par un contremaître
Ville de Neuchâtel	1629	2	2	7	4	2	2	2 équipes séparées
La Grande Béroche	1074	2	2	2	2	1	1	

Pour tous les propriétaires, mis à part la ville de Neuchâtel, une partie des travaux de bûcheronnage est effectuée par des entreprises privées. Concernant le débardage les travaux sont remis en totalité à des entreprises privées



Landini DT 8860



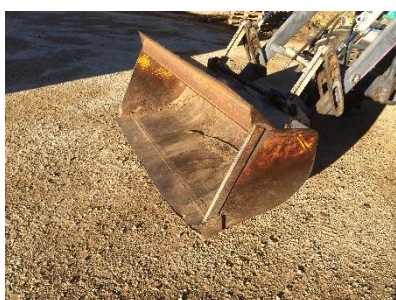
Intérieur de la cabine



Frontal Fauchaux F2P

+

3 Agrégats :



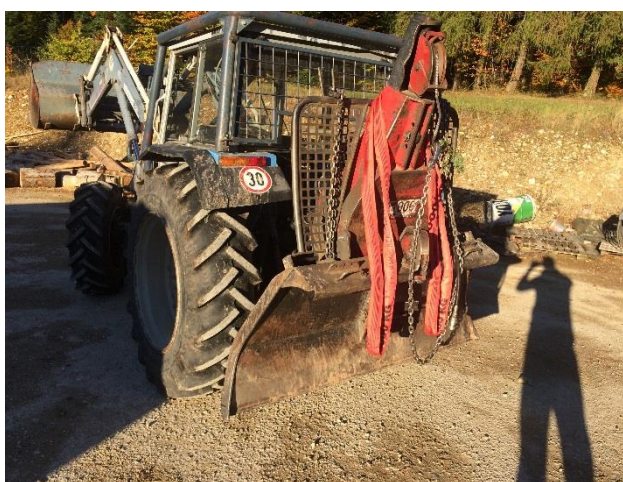
Godet à terre



Fourche crocodile à fumier



Fourche à palette



Treuil Igland 9001 Grosso 8t

Annexe 3 :

Cahier des charges pour l'achat d'un tracteur forestier polyvalent équipé			
A	Désignation	Qté	Prix*
1	Tracteur forestier	1	80000
	Moteur diesel avec filtre à particules		
	Puissances entre 100 et 120cv		
	Vitesse maximale 40km/h		
	Relevage arrière minimum 4000 kg		
	Cabine 2 portes		
2	Support tronçonneuse + 1 bidon combiné	1	500
3	Rétroiseurs et feux démontable rapidement	1	500
4	Phares de travail	1	500
5	Pneus forestier et jantes renforcées	1	5000
6	4 Chaînes à neige	1	6000
7	Gyrophare amovible	1	300
8	Blindage forestier avec protection sous le tracteur, réservoir renforcé avec filtre, marche pied, arceau de protection de la cabine et capot moteur, grillage de protection sur vitre arrière	1	12000
9	Transport, homologation, antipollution, expertise, montage accessoires, plaques et frais d'immat.	1	500
10	Chargeur frontal avec parallélogramme	1	12000
11	Multicoupleurs hydraulique rapides avec 3ème fonct.	1	2000
12	Montage chargeur frontal complet	1	1000
13	3 agrega		
	Benne/Godet universel largeur du tracteur	1	2000
	Pince à bois	1	5000
	Transpalette/Paletiseur	1	2000
14	Treuil 8 à 10 T avec tablier hydraulique et radiocommande complète, montage compris	1	25000
	Poulie pivotante et dérouleur intégré	1	4000
	Longueur de câble 120m'	1	1000
	Attelage sur treuil	1	incl.
15	Coffre de rangement verrouillable	1	incl.
16	Livraison à l'Atelier forestier du Chanet avec instructions	1	incl.
B	Désignation	Qté	Prix*
1	Autres propositions et/ou conseils/recommandations sont les bienvenus, mais doivent faire l'objet d'un poste séparé dans l'offre proposée		5000
	Total brut		fr. 164'300.00
	Rabais		
	Total net		fr. 164'300.00
	TVA 7.7%		fr. 12'651.10
	TOTAL		fr. 176'951.10
	Délai de fabrication et de livraison "en mois"		
	* prix actuels estimés sur conseils de différents vendeurs		